

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Logement et efficacité énergétique</b>	<b>430</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de l'énergie, et notamment son article L232-1,
- VU** le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,
- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L 312-1,
- VU** le règlement général de l'Anah et notamment son article 10,
- VU** la charte pour la confidentialité et l'utilisation de données nominatives de l'Anah,
- VU** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- VU** la loi 96-987 du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville modifiée,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le décret n°2020-26 du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition écologique, notamment son article 12,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 16 mars 2007 approuvant la stratégie de la Région en matière d'énergie,
- VU** la délibération du Conseil régional du 19 octobre 2007 approuvant le principe d'un Fonds régional d'accompagnement du logement social,
- VU** la délibération du Conseil régional des 24 et 25 janvier 2008 approuvant la mise en place du Fonds régional d'accompagnement du logement social,
- VU** la délibération du Conseil régional du 5 février 2015 approuvant le Budget Primitif et ses décisions modificatives, notamment son programme Renouvellement Urbain (349),

- VU** la délibération du Conseil régional du 10 avril 2015 approuvant la convention cadre signée le 22 mai 2015 relative à la vie étudiante entre le CROUS, le CNOUS et la Région des Pays de la Loire, pour la période 2015 - 2020,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 16 octobre 2015, approuvant la convention relative à l'attribution d'une subvention à la SA d'HLM Les Marches de l'Ouest SAMO signée le 22 octobre 2015 et la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 novembre 2018 approuvant l'avenant n° 1,
- VU** le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 23 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif et la poursuite de la feuille de route régionale sur la transition énergétique 2017-2021,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la convention avec l'USH et affectant la dotation relative au projet EnergieSprong,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du 11 février 2013, du Conseil régional du 30 janvier 2014 et 30 juin 2014 et de la Commission permanente des 2 mars 2015, 29 avril 2016, 3 février 2017, du 13 juillet 2018 et du 12 février 2021 approuvant le règlement de l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) sociale,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2016, approuvant et autorisant le Président du Conseil régional à signer l'avenant n°1 à la convention cadre 2015-2020 relative à la vie étudiante entre le CROUS, le CNOUS et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 3 février 2017 approuvant le règlement d'aide aux projets de logements des jeunes,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 31 mars 2017 approuvant les subventions au titre de l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 septembre 2017 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2017 approuvant les subventions au titre de l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 juillet 2018 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 23 novembre 2018 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant les termes du règlement d'aide aux projets de logements locatifs communaux

et/ou intercommunaux,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 14 février 2020 et du 12 février 2021 affectant la dotation au titre de l'AREEP concernant les dossiers de l'année 2020 et 2021,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant le règlement d'aide à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 30 avril 2020 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la convention de mise à disposition de données statistiques relatives à MaPrimeRénov', signée entre la DREAL et l'Anah le 15 février 2021,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 21 mai 2021 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 21 mai 2021 approuvant les subventions au titre de l'amélioration de la performance énergétique de bâtiments publics,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 13 novembre 2020 et du 21 mai 2021 affectant la dotation au titre du soutien aux Plateformes territoriales de rénovation énergétique concernant les dossiers de l'année 2020 et 2021,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la convention cadre 2015-2020 relative à la vie étudiante entre le CROUS, le CNOUS et la Région des Pays de la Loire signée le 22 mai 2015, l'avenant n° 1 signé le 9 septembre 2016 et l'avenant n° 2 signé le 9 décembre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

1 - Accompagner la transition énergétique des logements et leur développement

Aide Régionale aux Economies d'Energies pour les Particuliers

**AFFECTE**

une autorisation de programme complémentaire d'un un montant de 459 414 € au titre de l'Aide Régionale aux Economies d'Energie pour les Particuliers (AREEP) pour les dossiers de 2021 ;

**ATTRIBUE**

les subventions au titre de l'AREEP pour le financement des trois cent quarante-six dossiers tels que présentés en annexes 1 et 2 pour un montant total de 1 384 000 € dans le cadre de l'affectation de 4 000 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 et abondée d'autant à la Commission permanente du 12 février 2021, ainsi que de 459 414 € à la présente Commission permanente soit une affectation totale de 8 459 414 € ;

## Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

### AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 1 404 212 € pour le soutien aux Plateformes territoriales de rénovation énergétique ;

### APPROUVE

la convention pour l'attribution des aides SARE et PTRE Régionale à la Communauté urbaine d'Alençon présentée en annexe 3 ;

### AUTORISE

la dérogation aux articles 4b, 5a, 5b et 5c de la partie IV du Règlement budgétaire et financier en vigueur concernant les modalités de versement de la subvention dans la convention précitée ;

### ATTRIBUE

la subvention telle que présentée en annexe 3 pour un montant global de 16 897 €, pour le financement des actes SARE effectués par la Communauté urbaine d'Alençon, dans le cadre de l'affectation de 1 300 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020, abondée de 1 100 000 € à la Commission permanente du 21 mai 2021, ainsi que de 1 404 212 € à la présente Commission permanente, soit une affectation totale de 3 804 212 €, au titre du Plan de relance (mesure 136) ;

### AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention .

### ATTRIBUE

les subventions pour un montant global de 1 283 378 € aux EPCI et groupements d'EPCI, tel que présenté en annexe 4, dans le cadre de l'affectation de 1 300 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 13 novembre 2020, abondée de 1 100 000 € à la Commission permanente du 21 mai 2021, ainsi que de 1 404 212 € à la présente Commission permanente, soit une affectation totale de 3 804 212 €, au titre du Plan de relance (mesure 136) ;

« MaPrimeRénov »

### APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 5 ;

### AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc locatif social

### ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 30 000 € pour le partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) des Pays de la Loire pour son programme 2021 ;

### AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 30 000 € ;

### APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 6 ;

### AUTORISE

le caractère forfaitaire de cette aide ainsi que les conditions de versement figurant dans la convention ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 5.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

Soutien à la massification de la rénovation énergétique des logements sociaux

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire d'un montant 820 000 € pour le soutien aux opérations EnergieSprong portées par les bailleurs sociaux, coordonnées par l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire ;

Logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux

ATTRIBUE

les subventions telles que présentées en annexe 7 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 287 988 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 7 ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe 7 ;

APPROUVE

les termes de la convention pour SOLIHA BLI relative à la réhabilitation d'un logement communal à Saint-Georges du Bois figurant en annexe 8 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier ;

Réhabilitation des cités universitaires du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

ATTRIBUE

une subvention de 708 216 € sur un montant subventionnable de 4 208 216 € TTC au Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Nantes Pays de la Loire pour l'opération de réhabilitation de la résidence universitaire CHANZY à Nantes ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 708 216 € ;

Logement des Jeunes

ATTRIBUE

les subventions telles que présentées en annexe 9;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 489 506 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 9 ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe 9 ;

APPROUVE

les termes de la convention pour Atlantique Habitations relative à la construction et réhabilitation d'une RJA à Saint-Lyphard figurant en annexe 10 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

APPROUVE

les termes de la convention pour l'OPH Maine et Loire Habitat relative à la réhabilitation de logement pour les jeunes à Baugé en Anjou figurant en annexe 11 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

APPROUVE

les termes de la convention pour Podeliha relative à la construction d'un FJT Le Relais au Mans figurant en annexe 12 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier ;

2 - Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public et de l'accompagnement de la filière bâtiment

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public

ATTRIBUE

les subventions telles que présentées en annexe 13 ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 86 641 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 13 ;

AUTORISE

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe 13 ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier ;

3 - Ajustements administratifs

Modifications

APPROUVE

les demandes de modifications dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » telles que présentées en annexe 14 ;

#### Prorogations

##### APPROUVE

les demandes de prorogations dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » telles que présentées en annexe 15 ;

##### APPROUVE

l'avenant n° 2 de la convention relative au soutien à la construction de locaux à vocation sociale « 5 ponts » à Nantes, tel que présenté en annexe 16 ;

##### AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant ;

#### Annulations

##### ANNULE

partiellement les délibérations de la commission permanente des 31 mars 2017, 23 novembre 2018 et 21 mai 2021 en ce qu'elles attribuaient une subvention dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » figurant en annexe 17 ;

##### ANNULE

l'affectation d'autorisation de programme de 14 250 € votée par délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 ;

##### AUTORISE

pour l'ensemble de ces dossiers présentés à l'exception des dossiers figurant en annexes 7, 9 et 13 au titre du rapport « Logement et efficacité énergétique », la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions et par conséquent d'autoriser la dérogation à l'article 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

##### ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 22/11/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

